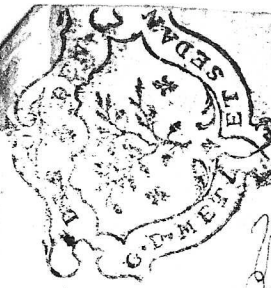


Ce Jourduy Sixiesme Septembre mil Sept Cent quarante
Trois,

Pardevant Nous Nicolas Noël, et Nicolas Noirel, Maire
et greffier en la Justice de la Terre de seigneurie de
Bazouevant, ala Requisition de Madame Anne fleutot
veuve de Mefire Isaac Monnerqueux Vicomte Comte
Seigneur dudit Bazouevant et autres Lieux, Nous nous
Serions Transportes au Moulin dudit Lieu pour y
Reconnoître les pierres Meulles qui sont au Moulin

25 Depuis quantité d'années, parant François Lapiere

Murier actuel, et Comme la pierre Meulle Courante
estrouve de Mal Valeur attendu quelle est fandue
en deux pierres, N'ayant pu Cy devant Servir que par
le moyen d'un Lien de fer C'est pour quoy madite
Dame de Bazouevant en vient de fournir une
Nouvelle a ces frais et depens qui a Commencé ce
Jourduy a Courir et qui paroit estre des meilleurs
Laquelle estrouve de l'épaisseur de Onze pouces six
Lignes sur Largeur, et un pied trois lignes sur la
fillicre, et de hauteur Cinq pieds et demy, et Comme
ledit Lapiere est Comptable de la Diminution ainsi
qu'il s'en oblige par son Bail, il nous a requis de
Mesurer l'ancienne pierre Meulle qui vient estre mis
hors de Mouillage, et l'ayant fait Mesurer par pierre



Cum Murius Bourgeois De Metz le quel vient de
poser la Benfue, elle se trouue de l'epouse de six
poures, de tene quoy nous auons dressé le present preset
verbal pour seruir et valloir auantille Dame, et atous
autres a tel fins que de d'aison, le tour fair en presence
de Sieur Jean Baptiste Thomas Jureur de Madame
qui a signé avec nous, ledit Lapierre fait au Moulin
led. jour Thomas nicolas et maie Francis Lapierre

Noirel
greffier

ont le a Bazancourt le
18. 7. 1743 A. Xij. 1743

Noirel

Bazancourt 1743
se verbal des piores
du Moulin de
poures
Du C. J. 1743